

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2025**

Délibération n° 2025-02-17

Date de la convocation : 22 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **15**

Nombre de procurations : **4**

Votes : **19**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-huit mars deux-mil-vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan.

Procurations :

LAROX Laurence procuration à LESCANNE Etienne

BESSON Héléne procuration à MANDON Geneviève

ORIOU Jessica procuration à CROZET Héléne

LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250328-2025-02-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2025

Absents excusés : MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

CHAVANA Jean-Luc

**OBJET : MODULE DE PILOTAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : DESIGNATION
D'UN REFERENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le déploiement d'horloges connectées dans les armoires d'éclairage public dont a bénéficié la commune permet d'accéder au module de pilotage de l'éclairage public développé par le SIEL-TE pour ses adhérents.

Ce module de pilotage donne la possibilité d'effectuer des commandes simples d'allumage ou d'extinction de l'éclairage public, pendant les heures normales d'allumage (17h00 à 08h00).

Afin d'accéder à cette commande, la désignation d'un référent communal en charge de ce module est nécessaire.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de désigner M. CHARDON Jean-Louis, responsable des services techniques, référent communal en charge du module de pilotage de l'éclairage public et d'en informer le SIEL TE 42.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER M. CHARDON Jean-Louis, responsable des services techniques, référent communal en charge du module de pilotage de l'éclairage public et AUTORISER le Maire à en informer le SIEL TE 42.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 28 mars 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Le Secrétaire de Séance
Jean-Luc CHAVANA